



Finistarmor

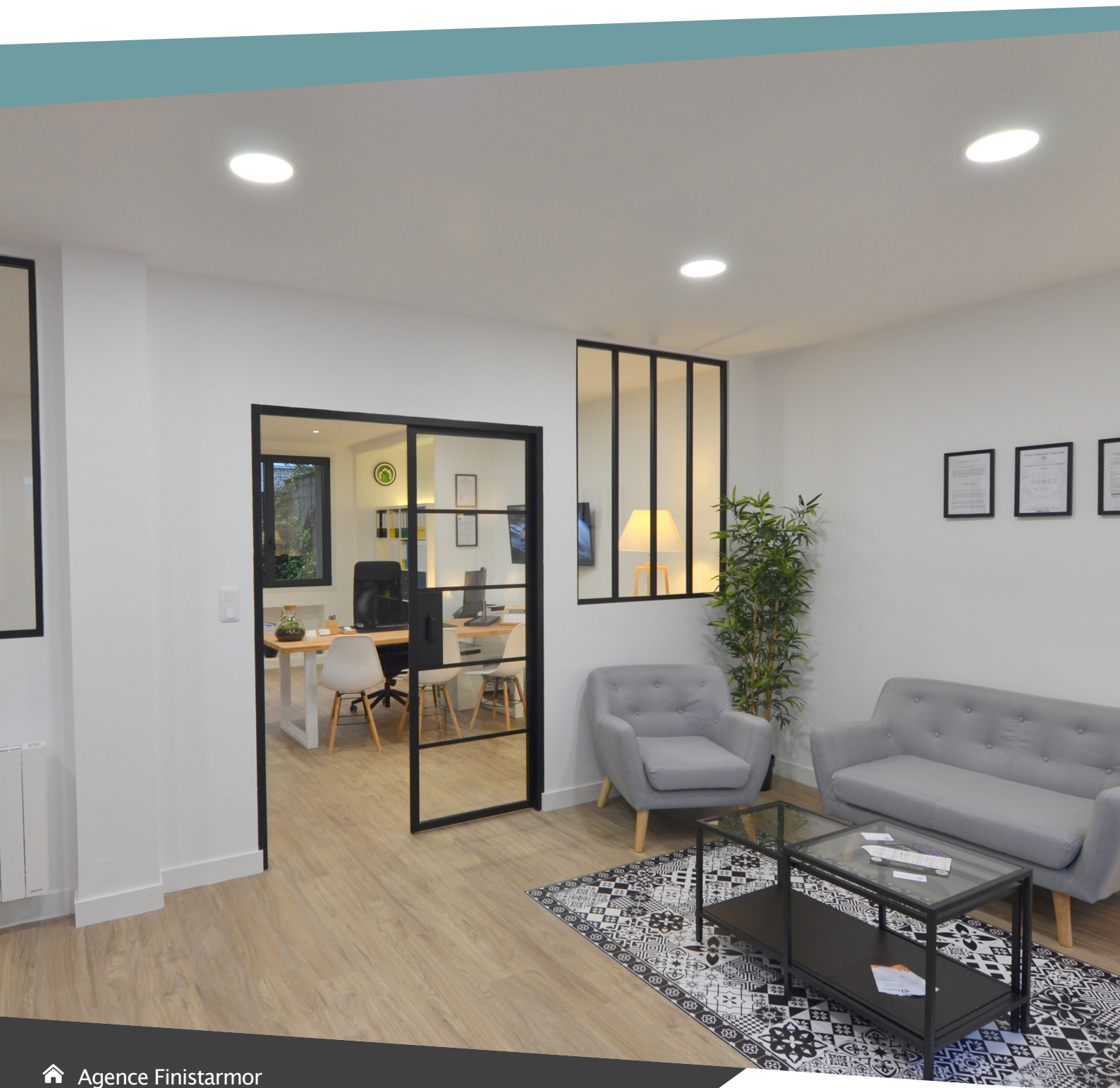
vente | viager | location | gestion | b&b | expertise

2 RUE DOCTEUR LE NOBLE - BREST LIBERTE

25 RUE ROBERT SCHUMAN - LE RELECQ-KERHUON



Expert agréé



🏠 Agence Finistarmor

👤 Pascal PIOGER

☎ 06 52 40 70 98

✉ bienvenue@finistarmor.fr

💻 www.conciergerie-finistarmor.fr

💻 www.finistarmor.fr





Finistarmor

vente | viager | location | gestion | b&b | expertise

Présentation de l'agence

VENTE - VIAGER - EXPERTISE - LOCATION - GESTION - BNB

L'agence immobilière Finistarmor a été fondée par Pascal PIOGER, Expert agréé et agent immobilier indépendant.

Implantée au cœur du centre-ville de Brest Liberté ainsi qu'au Relecq-Kerhuon, nos agences proposent de vous accompagner dans vos projets immobiliers d'acquisitions/vente/viager, de locations courte/longue durée, de gestion, ainsi que pour l'estimation ou l'expertise de vos biens.

Notre positionnement est simple: celui de la qualité.

Il nous apparaît plus efficace et efficient de nous concentrer sur une liste raisonnable de mandats pertinents plutôt que de se noyer dans une masse et laisser l'inertie s'installer.

En effet, une acquisition, une vente ou un projet locatif est un dessein important, parfois celui d'une vie entière. Il convient de le traiter avec toute l'attention qui lui est due.

Ainsi, l'agence immobilière Finistarmor vous apporte ses expertises techniques et juridiques ainsi que ses garanties dans le but de sécuriser vos transactions et gestions immobilières.

L'agence possède toutes les qualifications, assurances et garanties requises pour l'exercice de notre profession réglementée :

- Agrément n°101831 d'Expert immobilier en valeur vénale d'habitation et opération de viager par le Centre National de l'Expertise(CNE)
- Titulaire des cartes professionnelles Transaction et de Gestion n°CPI29012015000000318 délivrée par la CCI Bretagne Ouest,
- Assurance en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) complète
- Garantie financière en gestion à hauteur de 110 000€ et Prestations touristiques.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information, c'est avec plaisir que nous prendrons le temps d'analyser votre dossier.

A très bientôt !

Pascal Pioger

Expert immobilier agréé en valeur vénale et en opérations viagères
Agent immobilier enregistré auprès de la CCI de Brest



2 ETABLISSEMENTS POUR MIEUX VOUS SERVIR :

2 RUE DOCTEUR LE NOBLE - BREST LIBERTE

&

25 RUE ROBERT SCHUMAN - LE RELECQ-KERHUON



Notre offre de mise en location d'habitation

Loi Alur du 24 mars 2014 et décret 2014-890 - zone non tendue

Part réglée par le propriétaire

90% d'un mois de loyer charges comprises

Dans la limite de 11 euros ttc du m² :

- Visite, solvabilité, dossier et rédaction du bail : 8 euros du m²
- Etablissement de l'état des lieux professionnel : 3 euros du m²

Minimum : 199 euros ttc



Part réglée par le locataire

90% d'un mois de loyer charges comprises

Dans la limite de 11 euros ttc du m² :

- Visite, solvabilité, dossier et rédaction du bail : 8 euros du m²
- Etablissement de l'état des lieux professionnel : 3 euros du m²

Etat des lieux seul

Nous proposons un service d'état des lieux seul :

- Vous vous déchargez d'une activité chronophage et à risque,
- Vous obtenez un état des lieux professionnel :
 - > avec photos et/ou vidéo, signatures électroniques,
 - > Valeur juridique (force probante)

3 euros du m²
(minimum de 119 euros ttc)



Parking, garage ou box : forfait 150 euros ttc pour chacune des parties

Paiement échelonné possible

En régime réel, nos honoraires sont déductibles fiscalement - Tva à 20%

Nos offres de gestion sans engagement

Nous sommes avant tout des commerçants avec des tarifs clairs, transparents et sans engagement (sauf Basic). Nos intérêts sont combinés et communs, à savoir :

- Louer au meilleur tarif,
- En édulcorant au maximum les vacances locatives,
- De la manière la plus fluide possible.

Preuve de notre fiabilité, en près de 10 ans, nous n'avons eu aucun sinistre déclaré à notre assurance.

Tarifs TTC (tva 20%) - honoraires charge bailleur sur les sommes encaissées	BASIC 5,9% ttc	PREMIUM 8% ttc	PLATINE 11% ttc
Mandat sans engagement de durée			
Agences ouvertes 7j/7 sur rendez-vous			
Aucune sous-traitance à un tiers			
Logiciel de gestion développé en France			
Elaboration des avis d'échéances			
Encaissement des loyers et charges : prélèvement, virement, chèque			
Quittancement des locataires			
Versement des loyers et charges au bailleur dès le règlement du locataire			
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par e-mail			
Révision annuelle des loyers sur demande			
Régularisation annuelle des charges			
Mise à disposition des clefs pour des tiers (artisans, ...)			
Réception et transfert au propriétaire des demandes justifiées des locataires			
Gestion courante des demandes des locataires			
Un seul interlocuteur dédié (hors congés ou maladie)			
Suivi des attestations d'assurance			
Parcours de signature 100% dématérialisé			
Accès à un espace extranet sécurisé en ligne			
Devis et suivi des diagnostics			
Devis travaux			
Suivi travaux		3% du total Min: 75 € ttc	
Premier inventaire pour les meublés (offert à chaque rotation par la suite)		180€ ttc	
Prise en charge du diagnostic superficie Boutin (par remboursement)			
Report des factures bailleurs sur les CRG (absence d'avance pour le bailleur)			
Païement en direct des appels du syndic			
Etat préparatoire aux revenus fonciers			
Visite annuelle des logements			
Frais de clôture de gestion (ttc par lot)	120 €	120 €	0
Ménage professionnel entre chaque location	En option		

Vacation horaire 95 euros TTC/heure pour les demandes spécifiques et sinistres

Tarif pour les états des lieux seuls : 3 euros/m2

Nos honoraires sont 100% déductibles en régime réel



Notre offre assurance locative « GLI » **facultative**

Loyers et charges impayés

- Prise en charge des loyers dus restés impayés par le locataire
- Couverture : 90 000 euros par bien garanti
- Loyer mensuel maximum de 3 500 euros
- Franchise : aucune



Frais de contentieux

- Prise en charge des frais de procédure et de contentieux
- Prise en charge des frais d'expulsion et de recouvrement des loyers impayés.

Détériorations immobilières

- Prise en charge des frais de réparation consécutifs aux dégradations immobilières constatées au départ du locataire
- Prise en charge des loyers pendant la remise en état du bien loué pendant 2 mois maximum
- Plafond de garantie : 10 000 euros au total



Tarif de la GLI : 3 % ttc (2,5% ht) des encaissements

Ne peut être souscrite seule

Notre assureur est la CEGC (groupe BPCE, Banque Populaire/Caisse d'épargne)

Note globale de l'agence : 4,9/5 sur + de 300 votes



Note de 4.9/5 sur Google® basée sur 132 notes :



Note de 5/5 sur Facebook® basés sur 32 notes et/ou recommandations :



Note de 5/5 sur Les Pages Jaunes® basés sur 6 notes :



Note de 5/5 sur le site de l'agence Finistarmor basés sur 60 avis :



Les avis sont retranscrits strictement à l'identique et sont consultables à l'agence au centre-ville.



Finistarmor

Superhôte



Abritel®

Hôte Premium

PremierHost 





Agent immobilier &
Administrateur de biens



Agence primée tous les ans depuis
2019



Expert immobilier agréé
Valeur vénale et viager



Brest & Le Relecq-Kerhuon



Agathe DE LA MARE
Conseillère



Manon TEL
Responsable
location & gestion



Maxime ELIES
Négociateur



Léna BORDANOVA
Responsable
service BnB



Pascal PIOGER
Directeur